

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

LES INFRACTIONS à l'art. 175 du code pénal

L'affaire Picandet nous remet en mémoire l'existence de l'art. 175 du code pénal, dont elle relève en tant qu'infraction à la loi.

Cette répression sévère, qui prévoit de six mois à deux ans de prison, a été édictée en 1810 contre les fonctionnaires se livrant à des spéculations d'achat ou de vente relatives à la fonction administrative occupée par eux.

En 1895, à la suite d'une dénonciation organisée dans un but d'intimidation, le procureur de la République de l'époque fit faire l'enquête et entama des poursuites contre un fonctionnaire, qui n'était autre que le maire de Saint-Pierre accusé d'avoir vendu des marchandises de son commerce à la commune qu'il administrait et cela sans se cacher.

C'était en effet, un fait connu à St-Pierre depuis vingt ans et qui se passe en France; mais on croyait avoir trouvé, dans sa répression, le moyen de se débarrasser d'un homme que l'administration exécrerait comme représentant de la population et que le gouvernement soutenait: drôle de dualité qui avait sa raison d'être.

A l'audience, le procureur fut défaillant et, quoique poursuivant, il n'osa pas soutenir l'accusation, il se borna, dans un requisitoire écrit, à des considérations que l'on pourrait appeler des diatribes plus personnelles que juridique. Elles ont eu le mérite de dérider messieurs de la Cour de Rouen.

Le tribunal, où siégeait la partialité dans une triologie à la dévotion du sieur Bergès auteur de cette machination, condamna le maire à l'inéligibilité aux fonctions publiques, c'était le but que l'on cherchait et que l'on croyait avoir atteint en attendant sa radiation des cadres de la légion d'honneur.

La Cour de cassation d'abord, par arrêté du 27 février 1896, cassa celui de Saint-Pierre et celle de Rouen, le 18 juillet suivant, annula définitivement la condamnation en renvoyant le maire

sans dépens des fins de la poursuite du ministère public.

Dès cette époque, on fit des recherches pour savoir dans quelles conditions de vrais fonctionnaires payés par l'Etat et la colonie avaient enfreint l'art. 175 jusqu'alors ignoré dans ses défenses et dans ses conséquences.

De ces recherches, on fut amené à découvrir qu'un chef du service judiciaire avait vendu sa vieille batterie de cuisine 293 francs à l'administration sous le prête-nom d'une jeune veuve alors commerçante; qu'un directeur de l'intérieur avait acheté à un de ses amis un piano d'occasion 1300 francs, des objets d'ameublement pour 280 et 800 francs. Ces différentes ventes et ces achats avaient été faits par substitution et sous prête-nom de l'employé et du beau-frère du vendeur, la 3^{me} facture sous le nom du beau-père de ce même beau-frère du vendeur. En un mot, on y avait mis toutes les formes pour dérouter les recherches de l'inspection mobile.

Un autre fonctionnaire, devenu directeur de l'intérieur par intérim, vendit son salon de vieux garçon à l'administration pour le sous-directeur du collège. Pour cette dernière vente, on n'a jamais pu parvenir à savoir exactement comment elle avait été payée: c'est à dire que l'inspection déroutée n'a pu en retrouver trace dans la comptabilité.

Depuis, un trésorier ne s'est pas gêné pour déclarer publiquement qu'un certain fonctionnaire bien connu avait trouvé le moyen légal de se faire payer tout aux frais de la princesse, à l'exception du pain qu'il mangeait.

Ces relevés dont nous garantissons l'authenticité prouvent les intérêts pris, par certains fonctionnaires payés, dans les ventes et les achats dissimulés qu'ils ont faits; et jamais bien entendu, par une solidarité bien comprise, on n'a pensé que l'art. 175 pouvait leur être appliqué.

Une fois de plus, malgré le flagrant délit existant, M. Picandet bénéficiera de cette immunité et de cette indulgence coupable; et il est à craindre que l'on poursuive au contraire ceux qui ont osé porter plainte contre ses agissements

et contre sa conduite comme directeur d'une école importante. Nous les prévenons pour qu'ils ne soient pas surpris de cette traitrise de la loi.

AU COMITÉ de l'instruction publique

Mardi, l'après-midi, le comité de l'instruction publique s'est réuni pour statuer sur la plainte qui a été faite contre M. Picandet directeur d'école.

Cette plainte consiste en ce que le dit directeur d'école aurait fait achat de livres de prix, qu'il aurait obtenu une remise spéciale ou bonification et qu'il n'en aurait pas fait bénéficier la municipalité.

Au lieu de donner la suite que comporte cette affaire c'est à dire de la déferer aux tribunaux, l'administration, pour couvrir son fonctionnaire, l'a renvoyée devant le comité de l'instruction publique.

Donc mardi, M. Picandet a été entendu et, pour se disculper, a produit une contre-lettre de la maison de librairie ayant pour but d'atténuer la faute commise.

Le comité de l'instruction publique, en présence d'une pièce authentique, n'a rien trouvé de mieux à faire que de décider de procéder à une enquête pour savoir sans doute dans quelles conditions on s'est procuré la pièce accusatrice, et si, dans la circonstance, il n'y aurait pas eu une indélicatesse de commise.

En somme, cette procédure, toute administrative, consisterait à déplacer les moyens de responsabilité pour sauver M. Picandet d'une infraction à la loi.

Il est aujourd'hui connu de tout Saint-Pierre que M. Picandet a commis un délit, et soi-disant pour éclairer la nature de ce délit, une enquête va être faite pour savoir comment on s'est procuré la pièce qui l'accuse; c'est à dire que pour détourner l'orage qui gronde sur la tête de M. Picandet, on veut mettre sur la sellette les membres de l'Action laïque qui ont signé la plainte.

Ce sont les mêmes procédés que dans l'affaire Delmont, avec cette différence qu'ils sont employés en sens contraire pour tirer M. Picandet d'embarras, c'est l'arme à deux tranchants et pour s'en servir il faut être bien habile pour ne point blesser.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

LES VERTUEUX

Un spirituel vient de gratifier de l'appellation de vertueux ceux qui ont attiré l'attention de l'administration sur les procédés de M. Picandet, pris en sa qualité de directeur d'école.

Cette épithète, qui sent le confessionnal, a sans doute été choisie à cause de sa lettre initiale, pour faire le pendant à celle de vendus, drôle de goût d'affectionner les mots commençant par un v.

Ce ne sont là bien entendu que des suppositions de notre part, car nous n'avons pas la prétention d'être dans le secret des dieux que nous ne vénérons pas.

Ce que nous ne pourrions cependant affirmer, est que les vertueux, dont il s'agit, n'enfreignent pas six fois par semaine la loi que certains juges punissaient si sévèrement chez les autres et pas du tout chez eux.

Ce qui fait jeter les hauts cris à ceux qui voudraient singer la vertu tout en courtisant la prétresse d'en face, c'est qu'ils prétendent qu'il y a eu délation en se procurant le document accusateur.

Et voilà le grand cheval de bataille de ceux qui voudraient blanchir leur coupable favori en accusant les plaignants de scélérité.

C'est tout de même trop fort de crier ainsi au voleur, car ils savent cependant mieux que nous, quand un malheureux est poursuivi pour ivresse manifeste sur la voie publique et y perdant ses braies, on se dispense de le poursuivre pour attentat à la pudeur, parceque le juge apprécie que par son premier état délictueux l'inculpé ne pouvait avoir conscience de son second délit contre la moralité.

Le raisonnement est des plus logiques, il a perdu conscience de son état de nudité par ivresse et il ne peut être retenu contre lui d'un délit dont il était inconscient.

La journée ouvrière

Il n'est bruit en ville que de la réduction du prix de la journée et de la suppression de la collation de l'après-midi opérés par M. Légasse.

On sait que, par suite des deux mauvaises campagnes qui viennent d'avoir lieu, l'armement local a diminué de moitié c'est un fait avéré pour tout le monde, de là provient un manque d'ouvrage pour les ouvriers charpentiers dont beaucoup se sont expatriés afin de trouver du travail à l'étranger.

Par le trust conclu entre la société des secheries, les maisons Houdoue et Légasse, cette dernière se trouve être mise à la tête de cette opération monopoliatrice.

Il y a longtemps que nous avons démontré les inconvénients pour la colonie de cette union commerciale, les premiers à en recevoir le contre coup ce sont les ouvriers qui se voient diminués dans leur prix de travail et auxquels on supprime la collation de l'après-midi.

Ceux qui se rendent compte des choses, savent bien que ce n'est pas pour faire plaisir aux ouvriers qu'un armateur met sa goélette en réparation, s'il le fait c'est qu'elle en a plus ou moins grand besoin. Nous disons cela, pour bien faire remarquer que ce n'est pas une faveur ni une gracieuseté que l'on fait aux ouvriers; et que, dans la circonstance, le travail entrepris comporte celui qui l'était séparément par les maisons Houdoue, Secheries et Légasse, lesquelles avaient leur personnel différent d'ouvriers employant du monde un peu de partout.

Par cette première considération, nos lecteurs verront que le trust Légasse a été fait contre les intérêts généraux de la colonie et au contraire en faveur des participants au dit trust qui, petit à petit, absorbera tous les profits pouvant en résulter au détriment des autres.

FESTIVAL AU GOUVERNEMENT

Dimanche soir, M. le gouverneur Angoulvant recevait à sa table sept couples mariés en l'honneur de l'arrivée de M^r et M^{me} Lechatellier.

Il y a longtemps que l'hôtel du gouvernement n'avait reçu à table autant de dames à la fois.

On nous a assuré que sans le Réveil il y aurait eu deux dames de plus, qui n'ont pas voulu s'exposer à faire vis à vis avec une de nos anciennes collaboratrices.

Nous regrettons ce contre-temps pour M. Angoulvant, mais il voudra bien ne pas trop nous en vouloir comme étant, dans la circonstance, une cause indirecte et involontaire de cette défection, par avoir accordé l'hospitalité de nos colonnes à une critique féminine un peu vive d'un lever de rideau de précieuses ridicules.

Nous profitons de cette occasion qui nous est offerte, pour démontrer sur le vif que ses critiques sur notre combativité ne sont pas toujours marquées au

coin de l'impartialité, parceque, ignorant beaucoup de choses, il nous a pu trop souvent avec complaisance les méfaits de nos adversaires. Nous en parlons par les échos téléphoniques dont nous sommes assurés et qu'il ne faut attribuer, disent les électriciens, qu'à l'état de conductibilité de notre sol.

L'ARRIVÉE DE M^e LAGROSILLIÈRE

M^e Lagrosillière, président du Cercle d'Action laïque, est arrivé par le courrier de jeudi dernier. Naturellement nombre d'amis avaient été sur le quai lui serrer la main. Notre avocat est en parfaite santé. Mis au courant immédiatement de ce qui avait été trame contre lui par un groupe compact de comploteurs, qui n'auront pas besoin d'être désignés pour être reconnus, M^e Lagrosillière haussa les épaules, dans une attitude de pitié et de mépris. « Vous avez commis un s... crime, lui avons-nous dit. Vous avez critiqué l'administration ! »

« Après ? En citoyen libre, j'ai critiqué les actes administratifs ou autres qui me paraissaient critiquables. C'est un crime fréquent dans une démocratie, qui a pour sauvegarde la liberté d'opinion et la liberté de la presse. Ai-je abusé de cette double liberté par des calomnies basses, des insinuations venimeuses, des vengeances malpropres ? Non, à l'égard de M. le gouverneur Angoulvant, par exemple, j'ai voulu ignorer et j'ai ignoré les articles du *Citoyen* et du *Libéral* de la Guadeloupe, et d'autres choses encore. De plus, même à des gens disposés à plus de rancunes que d'impartialité vis-à-vis de M. Angoulvant, j'ai proclamé qu'il subissait plus encore qu'il ne pratiquait le système administratif et économique appliqué ici depuis cinq ans. La responsabilité à mes yeux était atténuée par les graves fautes du pouvoir central. Aussi bien, c'est au ministre que mes amis et moi nous nous sommes directement adressés. »

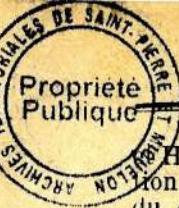
« Et quels ont été les résultats de votre action en France ?

— Bien que votre journal ait accueilli avec sympathie l'*Action laïque*, je ne puis tout vous dire. Mais je n'ai qu'à me féliciter des résultats obtenus. Toutes les équivoques sont maintenant dissipées et dissipées

— non pour moi seulement — mais pour les républicains les plus autorisés de France qui ont prêté et continueront à prêter au Cercle d'Action laïque leur concours le plus assidu et le plus dévoué.

— Certaines personnes intéressées n'ont pu cacher leur dépit de votre intervention au Congrès socialiste de Châlons-s-Saône.

— C'est le congrès socialiste de Châlons-s-Saône qui m'a permis, en effet, de faire la lumière sur les manœuvres ténébreuses accomplies au ministère des colonies en faveur du parti clérical de Saint-Pierre. M. Clémentel avait dit à Paul Constans, député de Montluçon, au docteur Meslier, député de la Seine, à d'autres personnalités politiques et à moi que nos clériaux étaient soutenus par trois des antoclériaux des plus notoires de France, MM. Dumont, député du Jura, Laferre, député de l'Hérault,



H. Bérenger, directeur du journal « l'Action ». J'ai porté le fait à la connaissance du congrès socialiste en demandant — ce qui fut voté par le congrès — que les candidats socialistes aient au moins la latitude, aux élections législatives prochaines, de refuser de se désister au second tour de scrutin pour des anticlériaux qui commettaient de si scandaleuses contradictions.

La presse tout entière de Paris et de la province s'empara de l'incident qui ne fut naturellement pas du goût des personnalités que j'avais visées. M. Bérenger répliqua dans l'Action par un article plus vif que raisonnable. Je lui répondis en ces termes dans l'Humanité du 4 novembre.

**

A mon retour du Congrès de Chalon, des camarades me mettent sous les yeux un filet du journal *l'Action* où M. Henry Bérenger répond aux faits précis que j'ai portés à la connaissance du Parti socialiste, par des injures et une équivocation.

Les injures je les néglige, naturellement, j'ai dénoncé l'attitude de M. Bérenger et de ses amis dans les affaires de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce n'est pas au journal l'Action que je m'en suis pris mais à MM. Bérenger, Dumont et Lufferre personnellement.

Il est évident que ces messieurs se seraient bien gardés de patronner et de défendre publiquement dans un quotidien de Paris, leurs alliés de St-Pierre-et-Miquelon, alors surtout que les menées cléricales et capitalistes de ces derniers étaient mises à jour dans *l'Aurore* et *l'Humanité*. Ils ont préféré agir dans l'ombre des ministères.

M. Bérenger osera-t-il soutenir que ni lui, ni ses amis n'ont favorisé au Pavillon de Flore les combinaisons politico-économiques de M. Louis Légasse, gros armateur, clérical avéré, frère du supérieur ecclésiastique des îles Saint-Pierre-et-Miquelon ?

Là seulement est le terrain du débat ; je m'y maintiens et j'affirme avec plus de force que jamais la véracité des faits que j'ai dévoilés au Congrès.

J. LAGROSILLIÈRE

M. Bérenger ne riposta pas, mais Républicains autorisés dont je vous ai parlé s'émuirent de la situation. M. Laferr dut fournir des explications. M. Bérenger fut appelé à en fournir. Mis en face de lui, je fournis des explications si nettes, si précises, si documentées et sur ses interventions au ministre en faveur de M. Légasse, et sur le caractère de ces interventions, que M. Bérenger mesurant l'étendue de ses erreurs et de ses responsabilités offrit loyalement de publier et publia dans son journal la note que voici, à laquelle souscrivit M. Dumont.

**

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié l'intervention énergique de « l'Action » au commencement de l'hiver dernier, en faveur des pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon, durement éprouvés par la rigueur exceptionnelle de trois

hivers successifs, non moins que par certaines conditions économiques inattendues.

Grâce aux articles publiés dans notre journal et à l'intervention de tous nos amis, le Parlement s'émoult et vota une subvention, bien modeste encore, en faveur de nos compatriotes de Terre-Neuve.

En nous associant à cette œuvre de solidarité, nous n'entendions nullement intervenir dans la politique intérieure des îles Saint-Pierre et Miquelon, sur laquelle, d'ailleurs, nous n'avions pas de données précises.

Nous avons appris ces jours derniers qu'au mois de mai 1905, un Cercle d'Action laïque avait été constitué dans cette colonie pour y développer et faire triompher les revendications anticlérielles et socialistes.

Après avoir pris connaissance du programme de ce Cercle, nous avons constaté qu'il était exactement le même que celui de notre journal. Nous sommes heureux de féliciter les promoteurs de de l'Action laïque à Saint-Pierre et Miquelon, et à leur tête les citoyens Lagrosillièvre et Delmont, avocats. Nous leur adressons donc tous nos encouragements pour l'œuvre d'émancipation politique et sociale qu'ils poursuivent.

Nous désirons que cette déclaration mette fin à tous les malentendus passagers qu'a pu provoquer à Saint-Pierre et Miquelon une intervention mal interprétée de « l'Action », et nous exprimons le vœu que tous les républicains anticlériaux de Saint-Pierre et Miquelon se groupent autour du Cercle d'Action laïque pour y faire de la bonne et utile propagande.

Une délégation composée d'un vénéré vice-président du Sénat et d'autres personnalités considérables, alla éclairer définitivement M. le Ministre des Colonies sur la situation de Saint-Pierre. Et je puis vous dire que à l'interpellateur Constant se joindront pour l'appuyer des interpellateurs radicaux, et radicaux-socialistes, et la pleine et définitive lumière sera faite au Parlement.

Enfin, je vous signale qu'une vaste organisation est formée à Paris, sous la présidence de M. Paul Ghiesse, ancien ministre des colonies, pour la propagande républicaine et anticléricale aux colonies, on m'a fait l'honneur de m'élire membre du Comité fédéral, et de me déléguer pour constituer une section à Saint-Pierre. Je vous demanderai de publier dans votre Journal prochainement la lettre que m'a adressée à ce sujet le secrétaire du comité fédéral.

Je continuerai donc à faire mon devoir républicain sans vainre polémique d'ailleurs. Ceux qui sont assez aveugles pour essayer — contrairement aux principes dont ils se sont toujours réclamés et dont ils ont su largement profiter — de ruiner notre œuvre ici et même de nous nuire de toutes manières, ne tarderont à s'en repouter amèrement. Nous n'avons pas seulement raison, nous sommes de plus soutenus. Ils le verront bien.

Le naufrage de l'Hilda

Une épouvantable catastrophe vient de jeter le deuil dans la cité malouine.

Le beau paquebot *l'Hilda*, de la compagnie South-Western, a fait naufrage dans la nuit de Samedi à dimanche en vue du port, près de la tour du Jardin.

Le *Hilda* était attendu à Saint-Malo samedi soir, vers quatre heures, et pendant toute la nuit on resta sans nouvelles de lui. On juge quelle pouvait être l'inquiétude de M. Hamon et de ses agents.

Dimanche matin, l'*Ada* sortit du port pour se rendre à la rencontre du navire en retard. Il n'allait pas loin.

Dans les passes de St-Malo, à deux cents mètres de la tour du Jardin, l'*Hilda* était couché sur le rocher des Petites-Portes.

Son avant émergeait ainsi que son mât d'arrière. Au sommet de celui-ci pendait une grappe humaine.

Immédiatement le *Ada* stoppa et mit à la mer ses embarcations de sauvetage.

Ces malheureux étaient à demi-morts de froid. L'*Ada* fit immédiatement route pour St-Malo et conduisit les seuls survivants du naufrage à l'hôpital de St-Malo.

L'*Hilda*, parti de Southampton vendredi soir, à 8 heures 15, avait relâché aux Aiguilles, dans la rivière de Southampton et s'était éloigné à 6 heures 30 du matin par un fort vent d'Est. La neige tombait abondamment. L'*Hilda*, après une traversée pénible, arriva au large de St-Malo samedi soir, à 10 heures, tandis qu'une tempête de neige sévissait avec rage dans la nuit noire et sur une mer houleuse.

Pour en mesurer l'étendue, les vapeurs de la Compagnie Fichet, *Chateaubriand* et *Mont St-Michel*, partaient dimanche vers onze heures pour le lieu du sinistre.

En même temps sortaient le bateau de sauvetage de St-Malo, le *Pierre-Labbé*, bateau insubmersible Henry des Sauveteurs Bretons de St-Servan, le bateau de sauvetage de Dinard.

Tous explorèrent le lieu de la catastrophe à la recherche des cadavres.

A une heure et demie, le remorqueur *Ville de Paimpol* affrété par M. Hamon, partait sous le commandement du capitaine Brégeon, ayant à bord entourant leurs chefs, M. Howe, capitaine de l'*Ada*, et plusieurs officiers et agents de la South-Western. En outre, avaient pris passage, MM. Henniccer, consul d'Angleterre, Ottenheimer, sous-préfet ; Potier, administrateur de la marine ; le syndic de la marine à Saint-Malo et le directeur du *Républicain*.

Les Bretons du Finistère qui ont parmi les victimes, exerçaient tous le métier de marchands d'air et d'ignans.

On sait que des Bas-Bretons ont coutume de porter leur nom de famille

en Angleterre et d'aller la vendre de village en village.

A l'hôpital, les survivants sont tous hors de danger. Ils resteront à Saint-Malo jusqu'à la fin de l'enquête.

Les marchands d'oignons s'expriment en patois bas-breton plutôt qu'en français. Ils ne se souviennent pas beaucoup des faits.

Ils disent qu'à bord du bateau peu de temps avant la catastrophe, il était impossible de rien apercevoir à quelques mètres de distance, la neige tombait à gros flocons. la tempête faisait rage.

Soudain un craquement épouvantable fit trembler le navire. Affolés, arrachés de leurs couchettes, tous les passagers se précipitèrent sur le pont bouclant à la hâte leurs ceintures de sauvetage.

La plupart n'avaient pas pris le temps de se vêtir, des cris déchirants venaient se mêler à la voix de la tempête.

Sur la dunette, le capitaine Gregory était cramponné à la balustrade, donnait des ordres.

Rapidement, le navire s'enfonça, s'inclina, l'avant ayant porté sur le rocher des Petites Portes s'élevant hors de l'eau.

Les deux mats furent bientôt couverts de véritables grappes humaines.

Soudain, un craquement, une détonation, la machine vient d'explorer, le mat de misaine disparaît ainsi que toutes les superstructures du pont.

Des corps partent à la dérive.

Les survivants sont au sommet du grand mat. De temps en temps, l'un d'eux lâche son point d'appui, tombe dans la mer, il a été glacé par le froid.

Sur le fanal est assis le chauffeur Grinter. Il voit ses compagnons disparaître un à un. Bientôt ils ne sont plus qu'une dizaine.

Et les heures passent longues, mortelles, épouvantables. Aux naufragés elles semblent des siècles.

Le jour paraît enfin, pâle et comme à regret. Un panache de fumée, une masse sombre, c'est « l'Ada », c'est la vie. Dans un dernier effort, les survivants se cramponnent aux cordages.

L'Ada stoppe, ses embarcations approchent, accostent avec mille difficultés. Un homme s'élance dans les enflures. D'autres le suivent, les passagers sont recueillis.

Pour ne pas perdre de temps, les malheureux sont conservés dans la grande embarcation de sauvetage prise en remorque par l'Ada qui revient à Saint-Malo.

Des marins ne cessent de les frictionner pendant tout le trajet.

Enfin c'est l'hôpital, ce sont les soins empressés des médecins, du personnel, des lits aux draps tièdes. Une longue torpeur, un sommeil écrasant, puis le réveil dans la salle chauffée. Une période d'abattement où les idées dansent instables dans le cerveau, ne peuvent se joindre, enfin le retour normal à l'existence, et de l'affreux drame il ne

reste plus aux survivants que le souvenir d'un épouvantable cauchemar.

Le deuil est grand à St-Malo, tous les navires et les bâtiments anglais ont mis leurs pavillons en berne.

Dimanche, la Musique municipale n'a pas donné son concert sur la place Chateaubriand en signe de deuil.

Ils donneront sous quelques jours, soit au théâtre, soit à l'Hotel-de-Ville, un concert aux bénéfices des familles tant anglaises que françaises. A ce concert, des artistes amateurs prêteront leur gracieux concours et une quête sera faite.

M. le Maire de St-Malo et M. le Sous-Préfet ont fait des visites à M. Henniccer, consul anglais, et à M. Hamon, agent de la South-Western, pour leur dire officiellement la grande part que la population de St-Malo prend à leur douleur.

ANNONCES & AVIS

AVIS

M. JAURÉGUILIBERRY

Maréchal-Ferrant

Ayant son atelier rue des Basques, avise sa clientèle qu'il se charge de ferrer les chevaux et les bœufs à raison de deux dollars au comptant, ferrage d'hiver et d'été au même prix.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

UNE MAISON

à étage et en briques

Située rue Jacques-Cartier

S'adresser à M^{me} V^{ve} Blanchandin

A VENDRE

UNE PAIRE DE ROUES FRANÇAISES

S'adresser au bureau du Journal

A VENDRE

L'HABITATION J. DUPONT

SITUÉE AU SUD DU BARACHOIS

Comprenant: Maison. — Magasins. — Boutique et toutes les dépendances nécessaires à l'exploitation. — Graves. — Prairies.

Chalands, canots et matériel de sécherie.

Deux voitures, un tombereau

Un traineau

Ensemble ou séparément

UNE VASTE MAISON EN BRIQUES

SITUÉE RUE NIELLY

Propre au commerce et magasin communiquant, donnant sortie sur la rue Jacques-Cartier, ce dernier anciennement occupé par le bureau central du Téléphone.

FACILITÉS DE PAIEMENT

A VENDRE

Les goélettes

GEORGES, INÈS ET ALICE

Avec l'armement de pêche, sel et tous ustensiles à bord à leur retour.

S'adresser à M. G. LAMUSSE

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Les goélettes

PETITE MARIE

et

CANADIENNE

avec ou sans son armement du banc.

S'adresser à M. H. GRELÉ

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.